

Demande de certification d'un site d'école primaire ou secondaire proche du naturel



«Nous désirons faire certifier notre école, car ses espaces extérieurs sont aménagés et entretenus de manière proche du naturel»

Déclaration volontaire

Nous confirmons que l'intégralité des indications contenues dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter l'ensemble des critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site.

Propriétaire / collectivité publique

Nom de l'école

NPA / Lieu

Date

Signature

Veillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, en y joignant un plan d'ensemble de l'école, un dossier photos (sur CD ou clef USB) et une liste des plantes à l'adresse suivante :

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux



Indications relatives à l'école et à la personne de contact

Nom de l'école

Canton

Propriétaire / collectivité publique

Nombre d'élèves

Rue et n° / case postale

Année de construction

NPA / Lieu

Site internet

Direction de l'établissement scolaire

Personne de contact

NPA / Lieu

Titre ou fonction

Adresse courriel

Rue et n° / case postale

Numéro de téléphone

Adresse de facturation

Entretien du site

Nom de l'entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction

NPA / Lieu

Adresse courriel

Canton

Numéro de téléphone

Planification du site

Nom de l'entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction

NPA / Lieu

Adresse courriel

Canton

Numéro de téléphone

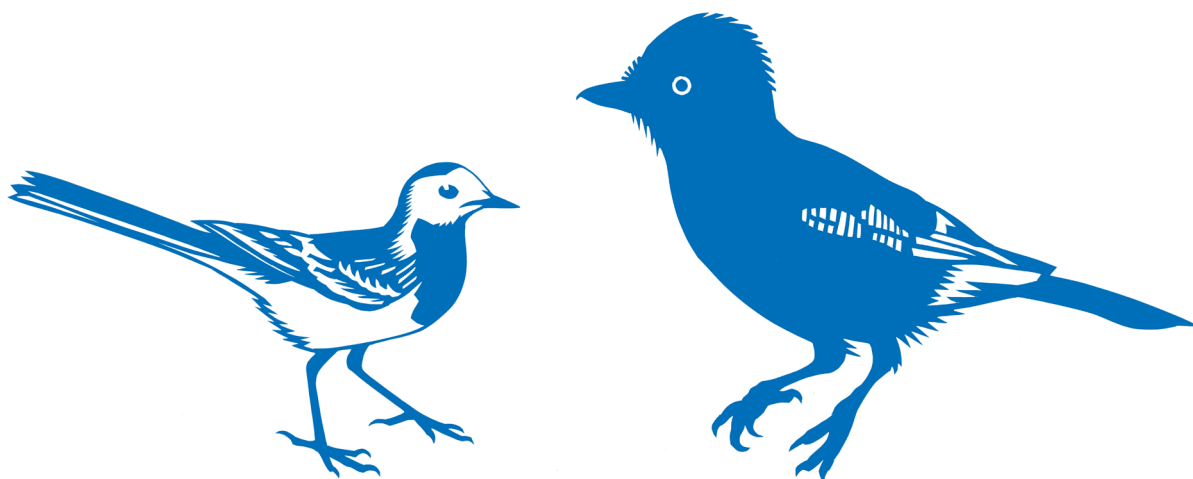


Surfaces totales du site

a Surfaces des bâtiments	m²
b Surfaces extérieures (surfaces extérieures, sans bâtiments)	m²
c Surface de la parcelle (ou de l'ensemble des parcelles) (a+b)	m²

Surfaces proches du naturel

d Surfaces proches de l'état naturel, y compris places de jeux Prairies fleuries, pelouses sèches, prairies maigres, surfaces rudérales, haies sauvages, bosquets d'arbres, mégaphorbiaies, etc.	m²
e Surfaces de zones humides et de cours d'eau Cours d'eau, étangs, mares temporaires, surfaces d'infiltration, prairies marécageuses, etc..	m²
f Surfaces de toitures végétalisées Végétation extensive diversifiée ou végétation intensive riche en structures et adaptée à la station, selon la norme SIA 312. Partout où cela est possible: mise en place de substrat en variant les épaisseurs et de petites structures telles que tas de bois mort, de sable ou de pierres, petits bassins et zone humides	m²
g Surfaces de circulation perméables Places et chemins en gravier ou en revêtement naturel stabilisé, places de parc en pavés-gazon, etc.	m²
h Surfaces de façades végétalisées	m²
i Surfaces boisées	m²
Somme des surfaces proches du naturel (d+e+f+g+h+i)	m²



Critères pour la certification d'un site d'école



Principes

Le label de qualité de la Fondation Nature & Économie distingue les écoles qui s'illustrent par la contribution qu'elles apportent à la conservation de la diversité biologique et à la qualité de l'environnement scolaire. Il constitue une reconnaissance pour l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'école. Cette certification s'adresse aux écoles des degrés primaire et secondaire. Les institutions du degré tertiaire peuvent demander la certification pour les sites d'activité.

Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations cantonales en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature. Ils s'articulent de façon à harmoniser à la fois exigences esthétiques, contraintes d'usage et d'entretien et développement de la nature.

Exigences minimales

- 1** Au moins 30% des surfaces extérieures sont proches du naturel et riches en structures. (Les surfaces de sport sont notamment considérées comme des surfaces d'exploitation et ne sont pas comptabilisées dans les surfaces extérieures.) Peuvent être comptabilisées en tant que surfaces proches du naturel :
 - les plans ou cours d'eau aménagés de manière naturelle, les zones humides ou mares temporaires;
 - les forêts, les bosquets et arbres indigènes, et les vergers haute-tige;
 - les haies mixtes (espèces variées) indigènes;
 - les mégaphorbiaies, les ourlets herbeux;
 - les prairies fleuries, maigres ou humides et les pelouses fleuries riches en espèces;
 - les surfaces rudérales et pionnières, les friches, les surfaces minérales peu enherbées comme les places de graviers, de marne, etc.;
 - les murs en pierres sèches, les murgiers, les tas de branches ou de bois mort, les nichoirs;
 - les façades végétalisées;
 - les toitures avec une végétalisation indigène extensive ou intensive, riches en structures, voir fiche technique toitures végétalisées;
 - les surfaces de circulation (routes, chemins, places) perméables, sans évacuation des eaux par canalisation.
- 2** Les surfaces naturelles sont plantées (semées) de manière aussi diversifiée que possible avec des espèces indigènes adaptées à la station (cf. Flora Helvetica).
- 3** L'utilisation de biocides et d'engrais est interdite sur les surfaces comptabilisées en tant que surface naturelle. Les herbicides sont interdits sur l'ensemble du site.
- 4** L'entretien approprié des surfaces naturelles est garanti.
- 5** Les prairies naturelles sont fauchées au maximum deux fois par année.
- 6** L'eau des toits et l'eau de pluie sont autant que possible infiltrées dans les sols, pour autant qu'elles ne soient pas polluées et que le sous-sol s'y prête.
- 7** Les surfaces de circulation sont recouvertes d'un revêtement perméable d'origine régionale.
- 8** Pour tous les matériaux (plantes, bois, pierres, etc.), il convient de privilégier une origine régionale (courtes distances de transport).
- 9** Les places de jeux sont aménagées de manière naturelle, c'est-à-dire
 - La mise en place d'équipements de jeu préfabriqués est limitée et ceux-ci sont, autant que possible, faits de matériaux naturels;
 - L'utilisation de bois indigène non traité est conseillée;
 - Matériaux de jeux = matériaux naturels (sable, pierres, eau, branches de saule, terre, copeaux etc.);
 - Les aménagements doivent offrir aux enfants un espace pour développer leur créativité;
 - Les aires de jeux sont suffisamment ombragées;
 - Les recommandations techniques du bpa (bureau de prévention des accidents) doivent dans tous les cas être suivies.

Conditions et recommandations pour l'ensemble du site

- Nouvelles plantations : privilégier l'utilisation d'espèces végétales indigènes et adaptées à la station.
- Biocides et engrais : renoncer de manière générale aux produits phytosanitaires. Là où une application ne peut être évitée, utiliser de préférence des produits biologiques ménageant la faune auxiliaire.
- Des mélanges de graines régionales et indigènes sont utilisés pour les pelouses (fleuries) résistantes au piétinement.
- Préférer des matériaux naturels d'origine régionale pour l'aménagement des places et des chemins ou en tant que substrat pour les toitures végétalisées ; et des mélanges de graines indigènes et régionaux pour les espaces verts.
- Pour tous les matériaux (plantes, bois, pierres, etc.), il convient de privilégier une origine régionale (courtes distances de transport).
- Néophytes invasives (plantes exotiques envahissantes): ne pas planter des espèces de la «liste des espèces envahissantes et potentiellement envahissantes» (buddleia, laurier-cerise, solidage, sumac, etc.), disponible sur « www.infoflora.ch ».
- Des nichoirs et abris pour différentes espèces animales facilitent leur installation. Dans la mesure du possible, ils sont intégrés directement dans le bâtiment.
- Les barrières et les pièges pour les petits animaux sont évités.
- Les éclairages extérieurs sont conçus de manière à ne pas nuire à la nature.
- Les substrats contenant de la tourbe sont évités et remplacés par des alternatives.
- Réseaux écologiques : l'interconnexion des espaces proches de l'état naturel est renforcée.
- Il est recommandé que les élèves participent à la conception de l'espace extérieur et à son entretien
- Des espaces de détente pour les utilisateurs/trices rendent l'espace extérieur attrayant et leur permettent de découvrir ces espaces proches de la nature.

Recommandations pour l'entretien d'un site proche du naturel

L'aménagement et l'entretien d'un site proche du naturel implique de disposer de connaissances professionnelles spécifiques. Nous recommandons de confier l'entretien du site à une entreprise disposant d'une expérience confirmée dans le domaine des jardins naturels

Coûts et prestations

Le tarif du forfait de certification et les cotisations annuelles dépendent du nombre d'élèves qui fréquentent l'école. Le forfait de certification couvre les prestations suivantes:

- Visite sur site et rédaction d'un rapport d'audit par un expert de la fondation.
- Impression et envoi du certificat de la fondation.
- Bref compte-rendu avec galerie de photos, dans la rubrique «Nouveaux sites certifiés» et intégration dans la rubrique «Sites certifiés» de la page internet de la fondation Nature & Économie.
- Rédaction d'un communiqué de presse par la fondation à l'attention des médias régionaux, des communes et des cantons concernés.
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la fondation à des fins publicitaires ou de communication pendant la durée de la certification.

La cotisation annuelle couvre les frais de recertification (visites d'audit tous les 5 ans), des prestations d'assistance et de conseil de la fondation pour l'amélioration continue des qualités naturelles du site ainsi que l'envoi de notre magazine clients et de notre rapport annuel. La résiliation d'adhésion à la certification est possible à chaque fin d'année.

Nombre d'élèves

Forfait de certification

Cotisation annuelle

jusqu'à 500 élèves

Fr. 1500.– hors TVA

Fr. 200.– hors TVA

plus de 500 élèves

Fr. 2500.– hors TVA

Fr. 500.– hors TVA

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi SA, Winkler & Richard AG, JardinSuisse

Partenaires de projets

Canton de Vaud, Industrielle Werke Basel IWB

